



Assemblée générale

Distr. limitée
15 octobre 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Deuxième Commission

Point 84 de l'ordre du jour

Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement

Qatar : Projet de résolution*

Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement

L'Assemblée générale,

Rappelant la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue du 18 au 22 mars 2002 à Monterrey (Mexique), ainsi que ses résolutions 56/210 B du 9 juillet 2002, 57/250 du 20 décembre 2002, 57/270 B du 23 juin 2003, 57/272 et 57/273 du 20 décembre 2002 et 58/230 du 23 décembre 2003, et les résolutions 2002/34 du 26 juillet 2002, 2003/47 du 24 juillet 2003 et 2004/64 du 16 septembre 2004 du Conseil économique et social,

Prenant note du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre et le suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement, établi en collaboration avec les principales institutions intéressées¹, ainsi que la note du Secrétaire général sur les sources novatrices de financement du développement²,

Ayant examiné le résumé présenté par le Président du Conseil économique et social de la Réunion spéciale de haut niveau du Conseil avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce tenue le 26 avril 2004³,

Résolue à poursuivre l'application des engagements pris et des accords conenus à la Conférence internationale sur le financement du développement ainsi qu'à renforcer la participation coordonnée et cohérente de tous les acteurs intéressés au financement du processus de développement,

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

¹ A/59/270.

² A/59/272.

³ A/59/92-E/2004/73.

Invitant à nouveau l'Organisation mondiale du commerce à renforcer ses relations institutionnelles avec l'Organisation des Nations Unies, en particulier dans le cadre du suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement,

Saluant les efforts faits au niveau international pour trouver des sources novatrices et supplémentaires de financement du développement,

Notant avec satisfaction, à cet égard, l'initiative lancée par les Présidents de la République fédérative du Brésil, de la République française, de la République du Chili et par le Chef du Gouvernement espagnol, avec l'appui du Secrétaire général, de convoquer, le 20 septembre 2004 à New York, une réunion de dirigeants mondiaux consacrée à l'action contre la faim et la pauvreté, ainsi que la Déclaration de New York issue de ses travaux, qui a reçu l'appui de 109 pays,

Considérant le lien qui existe entre le financement du développement et la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire,

1. *Demande à nouveau* que les engagements pris et les accords convenus à la Conférence internationale sur le financement du développement soient pleinement appliqués;

2. *Souligne* qu'il importe, pour compléter les efforts nationaux de développement, d'assurer la mise en œuvre intégrale de l'engagement de renforcer encore la cohérence et la compatibilité des systèmes monétaire, financier et commercial internationaux, et, dans cette perspective, prie le Secrétaire général de garder à l'étude les diverses mesures qui ont été prises à cet effet;

3. *Insiste* sur l'importance d'une pleine association de tous les partenaires à la mise en œuvre du Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement¹ à tous les niveaux, de même que sur l'importance de leur pleine participation au processus de suivi de Monterrey, dans le respect des procédures de l'Organisation des Nations Unies et suivant les modalités de participation déjà établies;

4. *Prie* le Secrétaire général de consulter le Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce, en vue de mettre à profit la modalité spéciale d'interaction entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation mondiale du commerce adoptée pour la préparation de la Conférence internationale sur le financement du développement, de proposer les modalités envisageables pour renforcer ces relations, y compris la participation de l'ONU aux débats sur les questions de financement du développement qui ont lieu sous les auspices de l'Organisation mondiale du commerce;

5. *Est consciente* des préoccupations particulières des pays en développement reconnues par les dirigeants mondiaux au paragraphe 28 du Consensus de Monterrey, ainsi que de l'importance d'un système commercial universel, reposant sur des règles, ouvert, non discriminatoire et équitable et du rôle décisif qu'il aurait à jouer pour stimuler la croissance et le développement économiques, en particulier dans le cas des pays en développement où le commerce

¹ Voir *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7).

demeure l'une des sources les plus importantes de financement du développement et à cet égard, tout en saluant la décision prise le 1^{er} août 2004 par le Conseil général de l'Organisation mondiale du commerce, insiste sur la nécessité de conserver la dimension du développement dans les négociations, suivant le mandat fixé par le Programme de travail de Doha;

6. *Souligne* la nécessité d'envisager la mise en place de mécanismes novateurs pour assurer le financement du développement, en tant que de besoin, en vue de soutenir les pays en développement dans leurs efforts pour parvenir à une croissance économique soutenue et à un développement durable;

7. *Décide* d'examiner plus avant au cours de sa cinquante-neuvième session les sources novatrices possibles de financement du développement, y compris la lutte contre la faim et la pauvreté, en s'appuyant en particulier sur les discussions lancées à la réunion des dirigeants mondiaux, en vue d'alimenter les débats de la séance plénière de haut niveau qu'elle tiendra au début de sa soixantième session, comme le prévoit sa résolution 58/291 du 6 mai 2004 et, à ce propos, prie le Conseil économique et social d'examiner la question des sources novatrices de financement du développement aux réunions qu'il aura en 2005, et notamment à sa réunion à haut niveau du printemps;

8. *Réaffirme* la nécessité d'adopter des lignes d'action et de prendre des mesures propres à réduire le coût des transferts de fonds des travailleurs expatriés aux pays en développement;

9. *Note* que, si l'investissement direct étranger constitue une source très importante de financement du développement, les apports de fonds de cette nature à destination des pays en développement demeurent inégaux et, à cet égard, demande aux pays développés d'envisager des moyens de stimuler dans les pays d'origine des mesures destinées à promouvoir les apports d'investissement direct étranger en vue de compléter les efforts faits par les pays en développement sur le plan intérieur pour se doter d'un environnement favorable propre à attirer les investissements;

10. *Se déclare préoccupée* par l'insuffisance des niveaux de l'aide publique au développement, qui sont inférieurs à l'objectif convenu au niveau international de 0,7 % du PNB, et demande instamment aux pays développés d'atteindre cet objectif le plus tôt possible et, à cet égard, demande que les apports d'aide soient accrus et prévisibles pour assurer la viabilité à long terme des efforts de développement des pays en développement;

11. *Souligne* que l'allégement de la dette sera nécessairement l'un des moyens essentiels d'atteindre les objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire et que la définition et le calcul de la viabilité de la dette devraient être liés à la capacité d'un pays d'atteindre ses objectifs de développement et souligne également la nécessité de bien voir que cette viabilité est différente pour chaque pays, de ménager au cas par cas davantage de souplesse dans la fixation et la mise en œuvre des seuils et d'envisager des scénarios de la dette dans l'éventualité de chocs extérieurs possibles, tout en reliant plus étroitement la politique de la dette à la croissance et au développement, comme le Fonds monétaire international et la Banque mondiale en ont reconnu la nécessité;

12. *Relève* l'absence de progrès suffisants dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés en ce qui concerne le traitement de la dette des pays à faible revenu et accueille avec satisfaction à cet égard les propositions qui

ont été faites en vue d'augmentations importantes des dons et des allègements de dette, y compris celles qui assureraient jusqu'à 100 % d'allègement de la dette de la part des institutions financières internationales;

13. *Se déclare préoccupée* par le fait que la question du renforcement de la voix et de la part effective des pays en développement dans les processus de décision des institutions de Bretton Woods et de l'Organisation mondiale du commerce n'a pas encore été traitée assez sérieusement et, à cet égard, invite ces institutions à continuer de l'examiner en mettant en application les principes d'une participation entière et égale à leurs processus de décision respectifs;

14. *Souligne* que la corruption à tous les niveaux constitue un sérieux obstacle au développement ainsi qu'à une mobilisation et une affectation efficaces des ressources, réaffirme l'engagement exprimé dans le Consensus de Monterrey de faire de la lutte contre la corruption à tous les niveaux une priorité et encourage tous les gouvernements à combattre la corruption sous toutes ses formes, le blanchiment d'argent et le transfert de fonds et d'actifs illicitement acquis et à travailler au retour de ces fonds et actifs aux pays d'origine et salue les mesures prises à cet égard aux niveaux national et international;

15. *Décide* d'examiner, d'ici au premier semestre de 2005, les modalités appropriées de la tenue du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, en tenant compte de l'évolution de la préparation de son propre débat de haut niveau de 2005;

16. *Décide également* d'examiner à l'occasion du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement qui aura lieu en 2005 la date et les modalités d'une conférence de suivi consacrée à l'examen de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, comme le prévoit le paragraphe 73 du Consensus;

17. *Insiste* sur la nécessité d'un mécanisme intergouvernemental de suivi efficace pour la Conférence internationale sur le financement du développement et, à cet égard, décide d'envisager la création d'un comité intergouvernemental géographiquement équilibré pour assurer de manière efficace le suivi du processus de Monterrey;

18. *Prie* le Conseil économique et social d'étudier, pour sa réunion de haut niveau du printemps, la possibilité d'adopter un programme de travail pluriannuel;

19. *Décide également* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixantième session la question intitulée « Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement » et prie le Secrétaire général de lui présenter à ce titre une analyse et une évaluation de l'état d'avancement de l'application du Consensus de Monterrey, y compris la présente résolution, qu'il aura établies avec la pleine collaboration des principales institutions intéressées.